



ATTESTATION DE SURFACE HABITABLE

Numéro de dossier : 19484 XXXXX

Date du repérage : 04/03/2025

Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Département **Hérault**

Adresse **17 Avenue de la Frigoule**

Commune **34540 BALARUC LES BAINS**

Section cadastrale **BE 74**

Désignation du propriétaire

Désignation du client :

Nom et prénom :....**XXXX**

Adresse**17 Avenue de la Frigoule**
34540 BALARUC LES BAINS

Donneur d'ordre

(sur déclaration de l'intéressé)

Nom et prénom : **XXXXX**

Adresse **17 Avenue de la Frigoule**
34540 BALARUC LES BAINS

Repérage

Périmètre de repérage : **Ensemble des parties privatives**

Désignation de l'opérateur de diagnostic

Nom et prénom **BIDOT Paul**

Raison sociale et nom de l'entreprise..... **FOCUS DIAGNOSTICS MONTPELLIER**

Adresse : **2 ter avenue de la Galine – 34170 CASTELNAU LE LEZ**

Désignation de la compagnie d'assurance **AXA France IARD**

Numéro de police et date de validité **11332201104 / 01/01/2025**

Numéro SIRET **91232575000012 / RCS Montpellier**

Surface habitable en m² :

Surface Habitable totale : 113,14 m²

(cent treize mètres carrés quatorze)

Surface au sol totale : 115,35 m²

(cent quinze mètres carrés trente-cinq)



Résultat du repérage

Tableau récapitulatif des surfaces habitables de chaque pièce :

Parties de l'immeuble bâtis visitées	Surface Habitable	Surface au sol	Motif de non prise en compte
Rez de chaussée - Chambre	10,96	10,96	
Rez de chaussée - Dressing	8,33	8,33	
Rez de chaussée - Salle d'eau	3,89	3,89	
Rez de chaussée - Wc	3,53	3,53	
Rez de chaussée - Séjour / Cuisine	44,70	46,91	Hauteur inférieure à 1,80m
1er étage - Salle de jeu	13,08	13,08	
1er étage - Chambre 1	11,12	11,12	
1er étage - Salle d'eau / WC	5,66	5,66	
1er étage - Chambre 2	11,87	11,87	

Extrait du CCH : R.111-2 - La surface habitable d'un logement est la surface de plancher construite, après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escaliers, gaines, embrasures de portes et de fenêtres ; le volume habitable correspond au total des surfaces habitables ainsi définies multipliées par les hauteurs sous plafond.

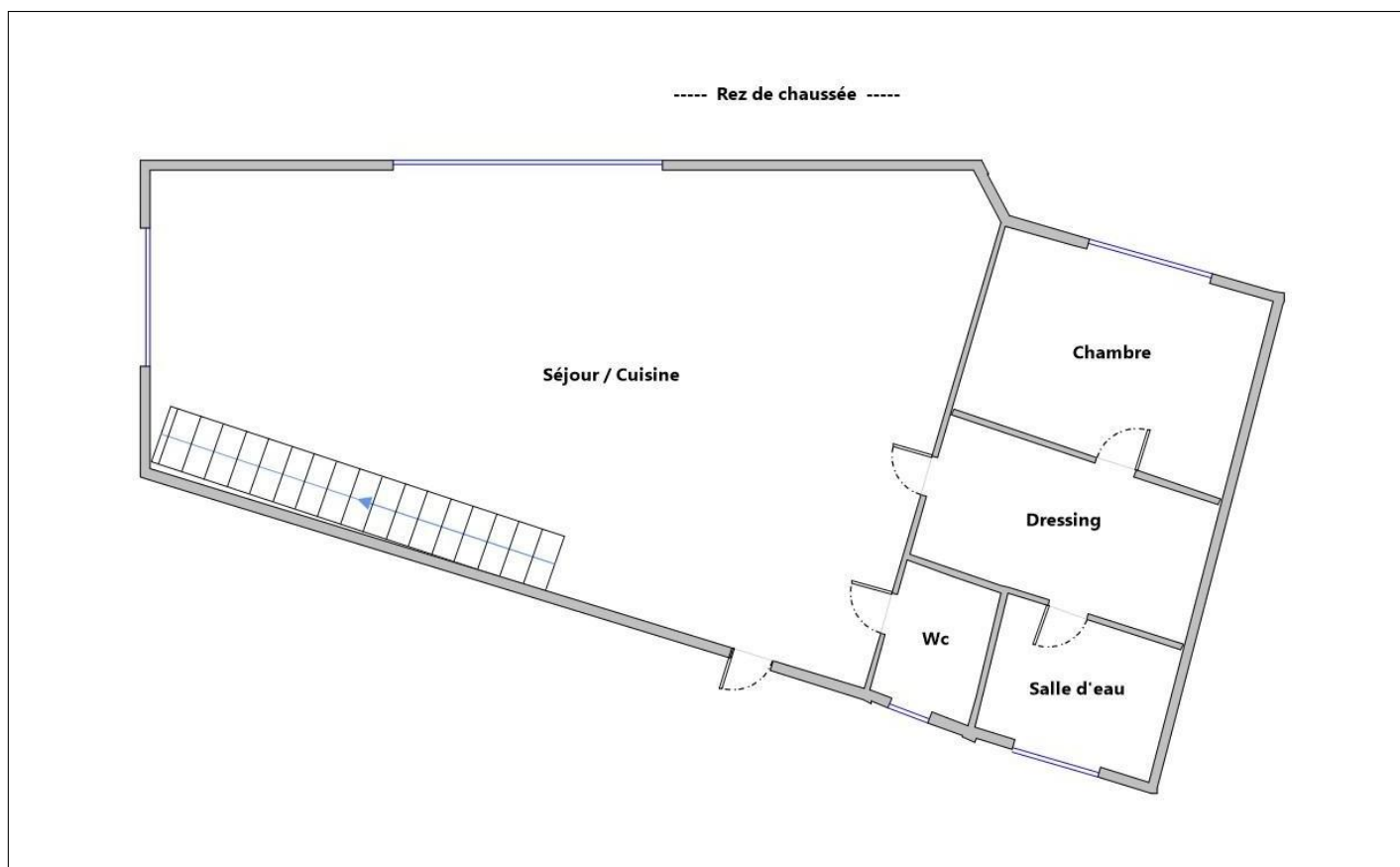
Il n'est pas tenu compte de la superficie des combles non aménagés, caves, sous-sols, remises, garages, terrasses, loggias, balcons, séchoirs extérieurs au logement, vérandas, volumes vitrés prévus à l'article R. 111-10, locaux communs et autres dépendances des logements, ni des parties de locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 mètre.

Fait à **BALARUC LES BAINS**, le **04/03/2025**

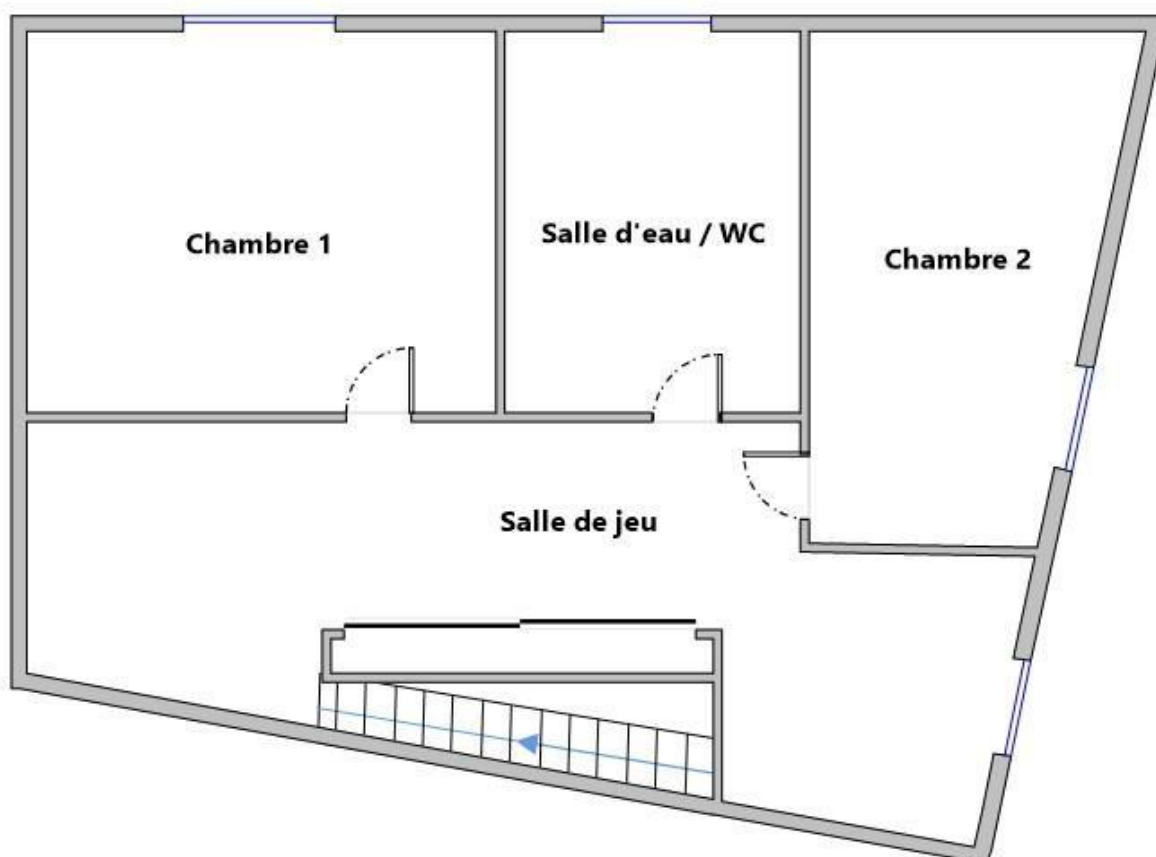
Par : **BIDOT Paul**

FOCUS DIAGNOSTICS MONTPELLIER
2 ter, avenue de la Galine
34170 Castelnau-le-Lez
Tél : 04 67 40 70 00
contact@focus-expertises.fr
SIRET 912 325 750 00012





----- 1er étage -----



Croquis non contractuel

